



**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR COMPTE
DU SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE L'AUBE**

BULLETIN D'ADHESION

Le contrat d'assurance responsabilité civile pour compte du **SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE L'AUBE** N°75009885W auquel vous adhérez est souscrit par le syndicat auprès de **GROUPAMA Nord Est** à effet du 1^{er} janvier 2019 et à échéance du 1^{er} janvier.

Ce bulletin d'adhésion fait partie intégrante du contrat d'assurance pour compte.

Adhérent-assuré : Propriétaire Personne Morale Propriétaire Personne Physique

Nom et adresse du Propriétaire Personne Morale/ Physique :

Présence d'un étang de moins de 12 ha : oui non

RÉSUMÉ DES GARANTIES PROPOSEES

RESPONSABILITÉ CIVILE

* Responsabilité Civile Exploitation.

Limites de garanties : Tous dommages confondus : 10.000.000 € par sinistre

Dont Faute inexcusable de l'employeur : 3.000.000€ par année d'assurance

Dont Dommages matériels et immatériels : 2.300.000 € par sinistre

- dont Dommages immatériels non consécutifs : 300.000 € par sinistre

- dont Dommages aux Biens confiés : 100.000 € par sinistre

- dont Vol par préposé : 15.000 € par sinistre

* Responsabilité Civile Professionnelle.

Limites de garanties : Tous dommages confondus : 750.000 € par année d'assurance

PROTECTION JURIDIQUE

Limites de garanties : 15.000 € par litige

L'attention de l'adhérent-assuré est attirée sur le fait que :

- toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part entraîne la nullité de son adhésion (art. L. 113-8 du Code des Assurances) ;
- toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter la charge d'une partie des indemnités (art. L. 113-9 du Code des Assurances) ;
- l'assuré envers lequel sont recueillies des informations nominatives peut demander communication et rectification de toute information le concernant auprès du détenteur du fichier (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

"Les données personnelles des adhérents sont traitées dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la gestion de leur adhésion et des garanties. Elles sont destinées à l'assureur, à ses mandataires, à ses sous-traitants et au souscripteur, aux réassureurs ainsi qu'aux organismes professionnels dans le cadre d'obligations légales.

Elles peuvent par ailleurs être utilisées à des fins de contrôle interne et dans le cadre de dispositions légales concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance, les données peuvent être transmises à l'organisme professionnel ALFA ainsi qu'à des enquêteurs certifiés.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sans frais, aux informations le concernant, par courrier postal adressé à la Caisse Régionale Groupama dont l'adresse peut être obtenue auprès du Syndicat selon option choisie :

- Ces données peuvent être utilisées pour proposer à l'adhérent des offres commerciales du groupe Groupama et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci- contre : oui non
- Vous souhaitez recevoir ces offres commerciales via votre adresse mail ou par SMS: - oui non

Fait à Le

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé".

Signature de l'adhérent